

Extrait du site UGTG.org

url :Ã <http://ugtg.org/spip.php?article2280>

# **Conflit social Ã PÃ le emploi : signature d'un protocole de suspension de conflit**

- La Centrale UGTG -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : samedi 19 novembre 2016

Mis Ã jour le : samedi 19 novembre 2016

---

**UGTG.org**

---

## Conflit social À PÃ le emploi : signature d'un protocole de suspension de conflit

---

AprÃs 32 jours de grÃve, les organisations syndicales UGTG et CGTG sont parvenues À la signature dâEuros"un protocole de suspension du conflit entamÃ© le 18 octobre 2016. Ce protocole acte les engagements de la Direction RÃ©gionale du PÃ le emploi Guadeloupe concernant notamment :

[-] La rÃ©ception en face À face des demandeurs dâEuros"emploi qui le souhaitent, pour leur inscription,

[-] La prise en compte des recommandations du rapport dâEuros"expertise rÃ©alisÃ© en 2015, À la demande du CHSCT sur la santÃ© des agents, pour prÃ©venir lâEuros"apparition des risques psycho sociaux,

[-] LâEuros"augmentation des effectifs À hauteur de 22 CDD, dont 8 seront CDisÃ©s au plus tard le 31/12/2018,

[-] Le respect des principes de transparence dans les mouvements de personnel et la rÃ©paration des carriÃ©res des agents,

[-] Pour les agents de Saint-Martin, la mise en place de formations en langues (anglais et espagnol), la rÃ©alisation dâEuros"une Ã©tude en vue de la crÃ©ation dâEuros"une interface multilingues et sa mise en place avant juin 2017, et le recrutement dâEuros"un agent en CDI au plus tard le 1er mars 2017,

[-] Le respect du rÃ©le des Instances ReprÃ©sentatives du Personnel (IRP).

Les organisations syndicales signataires du protocole de suspension de conflit affirment que :

[-] Ce conflit par sa durÃ©e et son intensitÃ© est le signe dâEuros"un Â« dialogue social Â » dÃ©faillant et dont seule la Direction RÃ©gionale du PÃ le emploi porte la responsabilitÃ©.

[-] Les disparitÃ©s en terme dâEuros"effectifs des agents du PÃ le emploi rapportÃ© au nombre de demandeurs dâEuros"emploi de Guadeloupe, par rapport aux rÃ©gions de France, constituent de fait une discrimination À lâEuros"encontre des usagers, et que ce sous-effectif est inacceptable. Il participe, en outre, dâEuros"une organisation du travail pathogÃ©ne, et de la dÃ©gradation des conditions de travail des agents, entraînant augmentation des congÃ©s maladie et dÃ©cÃ©s prÃ©maturÃ©s.

[-] Les revendications posÃ©es par les agents et leurs organisations syndicales ne constituent que lâEuros"application pure et simple des dispositions du Code du Travail et de la Convention Collective Nationale que la Direction RÃ©gionale du PÃ le emploi de Guadeloupe ne respecte pas.

Aucun Â« avantage Â » nâEuros"a Ã©tÃ© demandÃ© ou octroyÃ©.

Les organisations syndicales UGTG et CGTG resteront vigilantes quant À la mise en Åuvre des engagements dÃ©coulant du protocole de suspension du conflit. Elles appellent les agents À rester mobilisÃ©s pour faire aboutir les revendications qui seront nÃ©gociÃ©es dans le cadre du calendrier de rencontres convenu.

Konba dÃ©yÃ© poko mannyÃ© !

## Conflit social À PÃ´le emploi : signature d'un protocole de suspension de conflit

---

Jou nou kÃ© mÃ©tÃ© a jounou, pÃ²kÃ² vwÃ² jou !

Patricia PIOCHE âEuros" UGTG

Marie-AgnÃ©s CASTROT - CGTG